



Premiers secours en cas d'accident électrique

Remplacement de panneaux existants dans les installations à courant fort

Il est important que les panneaux de premiers secours soient adaptés aux découvertes les plus récentes en médecine dans ce domaine afin que les mesures d'urgence adéquates soient prises en cas d'accident électrique. Ne plus utiliser de système purement d'évaluation, mais agir immédiatement peut augmenter sensiblement les chances de survie.

Selon l'art. 14 al. 2 de l'ordonnance sur le courant fort RS 734.2, des panneaux d'information bien visibles traitant du comportement et des premiers secours en cas d'accident doivent se trouver dans la zone d'exploitation.

Situation de départ

La directive de réanimation a été plusieurs fois remise à niveau ces dernières années en raison d'expériences acquises dans des situations d'urgence et de leurs conséquences. La plus grande modification a eu lieu en 2000 lors du passage du système purement d'évaluation GABI à celui d'action ABC(DE).

Le remplacement des anciens panneaux d'information n'a pas été exigé.

Découvertes récentes

En cas d'urgence, il est extrêmement important que l'oxygène présent soit transporté vers le cerveau et les organes vitaux. GABI était un système purement d'évaluation qui faisait perdre beaucoup de temps avant d'agir. Cela avait des conséquences

fatales pour les patients subissant un arrêt cardiaque. Leurs chances de survie étaient pratiquement nulles et ceux qui survivaient souffraient très probablement de lésions neurologiques permanentes en raison du manque d'oxygène dans le cerveau. Il a été passé au système d'action ABC(DE) après que des spécialistes de la réanimation se soient rendu compte qu'il fallait commencer le plus tôt possible le massage cardiaque afin que l'oxygène encore présent dans le corps soit transporté vers le cerveau et les organes vitaux.

Décision de l'ESTI

Pour les raisons décrites ci-dessus, l'ESTI a décidé

- que les panneaux d'information relatifs aux premiers secours avec système d'évaluation GABI ou plus ancien (éditions SEV/Electrosuisse avant 2000) doivent être remplacés par de nouveaux panneaux selon le système d'action ABC(DE);

- d'adapter les panneaux d'information existants (éditions SEV/Electrosuisse avant 2000) relatifs à la réanimation cardiopulmonaire au rythme de 15 compressions thoraciques / 2 insufflations à 30 compressions thoraciques / 2 insufflations (marquage permanent ou remplacement possible);

- que les nouveaux panneaux d'information de la directive de réanimation 2010 doivent satisfaire au Swiss Resuscitation Council (SRC);

- qu'il serait accordé aux exploitants d'installations à courant fort un délai transitoire prenant fin au 31.12.2016.

Les personnes autorisées à pénétrer dans la zone d'exploitation selon l'art. 12 de l'ordonnance sur le courant fort doivent en outre être instruites régulièrement sur les mesures d'urgence à prendre et les premiers secours en cas d'accident.

Dario Marty, directeur

Contact

Siège

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch



Electrosuisse